

Snap Inc.

Rapport sur les conditions d'utilisation du service de New York

Du 1er juillet au 30 septembre 2025



Soumis : 1er janvier 2026

Rapport sur les conditions d'utilisation du service de New York (du 1er juillet au 30 septembre 2025)

Snap Inc.

Snap Inc. soumet ce rapport sur les conditions d'utilisation au procureur général de New York, comme l'exige la loi générale de New York sur les affaires. 42, §§ 1100-1104. Le présent rapport sur les conditions d'utilisation du service de New York couvre la période allant du 1er juillet 2025 au 30 septembre 2025 (3e trimestre 2025).

Nos conditions (NY Gen. Bus. L. §1101, 1102)

Nous nous efforçons de fournir un environnement sûr et amusant pour la créativité et l'expression sur Snapchat. Tous les utilisateurs de Snapchat doivent respecter nos [conditions d'utilisation du service](#), y compris nos [Règles communautaires](#) (désignées ensemble dans ce rapport par le terme « conditions »). Un contexte supplémentaire sur la façon dont nous modérons le contenu et appliquons nos politiques est disponible dans notre série d'explications sur les règles communautaires, qui comprend une description de nos politiques de [modération, d'application et d'appels](#), ainsi que des informations supplémentaires sur chaque catégorie de contenu et de comportement interdit par nos [règles communautaires](#).

En plus de nos conditions, nous fournissons des informations et des ressources relatives à la sécurité dans notre [Centre de sécurité](#), y compris des conseils sur [la façon de signaler des violations](#) présumées de nos conditions ou d'autres problèmes de sécurité sur notre service.

Tous les documents mentionnés ci-dessus sont joints à ce rapport en anglais et sont disponibles sur notre site web dans les douze langues non anglaises les plus couramment parlées par des personnes ayant un maîtrise limitée de l'anglais à New York, dans lesquelles nous proposons Snapchat.

Politiques et pratiques de modération de contenu (NY Gen. Bus. L. § 1102)

Nos conditions interdisent les catégories de contenu référencées dans **NY Gen. Bus. L. § 1102(c)**, comme suit :

Catégorie de contenu	Catégorie de contenu correspondante interdite par nos Règles communautaires	Définitions et politiques pertinentes, telles que fournies dans notre glossaire du rapport sur la transparence et la série d'explications sur les Règles communautaires
Discours haineux ou racisme	Discours haineux (qui relève du contenu haineux, du terrorisme et de l'extrémisme violent)	Discours haineux ou contenu qui rabaisse, dévalorise ou diffame qui que ce soit ou promeuve la discrimination ou la violence basée sur la race, la couleur, la caste, l'ethnicité, l'origine nationale, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, le statut d'ancien combattant, le statut d'immigrant, le statut socio-économique, âge, poids ou statut de grossesse. Ces règles interdisent, par exemple, l'utilisation de insultes à caractère racial, ethnique, misogyne ou homophobe. Elles interdisent également les mèmes qui ridiculisent un groupe protégé ou appellent à la discrimination à son égard, ainsi que la désignation intentionnelle d'une personne par son ancien nom ou son ancien genre. Les discours haineux englobent également l'apologie des auteurs de crimes contre l'humanité (tels que le génocide, l'apartheid ou l'esclavage) ou le dénigrement de leurs victimes. Parmi les autres contenus haineux interdits figure l'utilisation de symboles haineux, c'est-à-dire toute image destinée à représenter la haine ou la discrimination à l'égard d'autrui. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre série d'explications concernant le contenu haineux, le terrorisme et l'extrémisme violent .
Extrémisme ou radicalisation	Terrorisme et extrémisme violent (qui relève du contenu haineux, du terrorisme et de l'extrémisme violent).	Contenus qui prônent le terrorisme ou d'autres actes criminels violents commis par des individus ou des groupes pour atteindre des objectifs idéologiques. Ces règles interdisent également tout contenu qui promeut ou soutient des organisations terroristes étrangères ou des groupes extrémistes haineux, tels que désignés par des experts tiers crédibles, ainsi que le recrutement pour de telles organisations ou des

		activités extrémistes violentes. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre série d'explications concernant le contenu haineux, le terrorisme et l'extrémisme violent .
Désinformation ou fausse information	Fausse information (qui relèvent des pratiques fausses ou trompeuses préjudiciables).	Cela inclut des contenus faux ou trompeurs qui causent des dégâts ou sont malveillants, tels que la négation de l'existence d'événements tragiques, les allégations médicales non fondées, l'atteinte à l'intégrité des processus civiques ou la manipulation de contenus à des fins fausses ou trompeuses (y compris par le biais de l'IA générative ou d'une modification trompeuse). Pour plus d'informations, veuillez consulter notre série d'explications concernant les pratiques fausses ou trompeuses préjudiciables .
Harcèlement	(1) Harcèlement et intimidation et (2) Harcèlement sexuel (qui relève de tout contenu sexuel) (collectivement, « Harcèlement » dans le tableau ci-dessous).	Désigne tout comportement indésirable susceptible de provoquer une détresse émotionnelle chez une personne ordinaire, tel que la violence verbale, les menaces ou tout comportement visant à humilier, embarrasser ou humilier la personne. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre série d'explications sur le harcèlement et l'intimidation . Par ailleurs, nos Règles communautaires relatives au contenu à caractère sexuel interdisent toute forme de harcèlement sexuel. Il peut s'agir de faire des avances non désirées, de partager des contenus graphiques et non sollicités, ou d'envoyer des demandes obscènes ou des invitations sexuelles à d'autres utilisateurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre série d'explications concernant le contenu sexuellement explicite .
Ingérence politique à l'étranger	Fausse information (qui relèvent des pratiques fausses ou trompeuses préjudiciables et qui comprennent, sans s'y limiter, des sources étrangères ou politiques).	Notre définition des fausses informations est disponible ci-dessus. Cette catégorie inclut également l'usurpation d'identité, qui se produit lorsqu'un compte prétend faussement être associé à une autre personne ou marque. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre série d'explications concernant les pratiques fausses ou trompeuses préjudiciables .

Notre [explicatif sur la modération, l'exécution et les appels](#) et notre [explicatif sur les préjudices graves](#) fournissent des informations détaillées sur, entre autres sujets :

- la modération du contenu à l'aide d'outils automatisés et d'un examen humain,
- la manière dont nous répondons aux signalements d'utilisateurs-rices portant sur des violations présumées de nos Règles communautaires, et
- la manière dont nous appliquons les sanctions individuelles du contenu et les utilisateurs-rices qui violent nos Règles communautaires.

Information sur les violations de nos conditions (du 1er juillet au 30 septembre 2025) (NY Gen. Bus. L. § 1102)

Nous fournissons ci-dessous des informations détaillées sur les violations de nos Règles communautaires qui nous ont été signalées dans l'application ou détectées automatiquement par nos systèmes entre le 1er juillet et le 30 septembre 2025, en cohérence avec NY Gen. Bus. L. § 1102. Les données fournies sont mondiales. Les données ci-dessous excluent les signalements effectués en dehors de l'application Snapchat (c'est-à-dire par le biais du site d'assistance et de l'e-mail), qui représentent moins de 1 % du volume total des rapports.

Sauf indication contraire, les termes utilisés dans la présente section sont définis conformément à notre [glossaire de transparence](#).

Catégorie de violation	Comportement signalé	Nombre total de contenus ou de comptes signalés ⁽¹⁾	Contenu sanctionné ⁽²⁾ par des personnes physiques	Contenu sanctionné par des outils automatisés	Comptes uniques sanctionnés ⁽³⁾ par des personnes physiques	Comptes uniques sanctionnés par des outils automatisés	Appels à l'encontre des blocages de compte sanctionnés par des modérateurs humains	Appels contre les verrouillages de compte appliqués par les outils automatisés	Comptes rétablis après appel ⁽⁴⁾ (Initialement verrouillés par des modérateurs humains)	Comptes rétablis après appel (initialment verrouillés par les outils automatisés)	Taux de vues non conformes (TVNC) ⁽⁵⁾ pour les contenus sanctionnés par des êtres humains	VVR pour le contenu mis en œuvre par des outils automatisés	Taux de spectateurs non conformes unique ⁽⁶⁾ pour les contenus sanctionnés par des modérateurs humains	Taux de spectateurs non conformes unique pour les contenus mis en œuvre par des outils automatisés
Discours haineux	Rapport humain	482 240	144 389	20 679	123 835	18 343	94	0	5	0	0,000 205 %	0,000 004 %	0,41 %	0,01 %
	Détection proactive	3 073	2 441	32	2 029	29	7	1 164	1	15	0,000 002 %	0,000 000 %	0 %	0 %
Terrorisme et extrémisme violent	Rapport humain	199 245	559	54	468	54	199	0	1	0	0,000 037 %	0,000 000 %	0,07 %	0 %
	Détection proactive	12 240	5 901	0	3 754	0	11	38	1	6	0,000 000 %	0,000 000 %	0 %	0 %
Fausses informations	Rapport humain	386 210	145	593	113	593	1	0	0	0	0,000 003 %	0,000 000 %	0,01 %	0 %
	Détection proactive	262	10	0	10	0	1	0	0	0	0,000 000 %	0,000 000 %	0 %	0 %
Harcèlement	Rapport humain	3 184 734	756 736	604 798	624 142	491 972	700	0	17	0	0,001 135 %	0,000 168 %	1,93 %	0,35 %
	Détection proactive	12 293	8 972	1 583	7 670	1 428	17	13 442	1	97	0,000 007 %	0,000 000 %	0,02 %	0 %

- (1) Nombre total de contenus ou de comptes signalés pour violation potentielle de nos Règles communautaires, y compris ceux qui nous ont été signalés et ceux détectés par le biais de nos processus de détection proactive. Pour désagréger ces données en catégories de contenu de violation, nous avons utilisé la raison ultime dans laquelle une action de sanction a été prise. Lorsque le contenu ou le compte a été signalé, mais qu'aucune action d'application n'a été prise, nous attribuons les statistiques à la catégorie de violation/infraction présumée pour laquelle le contenu ou le compte a été signalé.
- (2) Le nombre de contenus (par exemple, Snaps, Stories) qui ont été sanctionnés sur Snapchat. Mise en application (sanctionné) : action menée à l'encontre d'un contenu ou d'un compte (par exemple, suppression, avertissement, verrouillage).
- (3) Nombre de comptes uniques sanctionnés sur Snapchat. Par exemple, si un seul compte était sanctionné à plusieurs reprises pour diverses raisons (par exemple, un utilisateur a été bloqué pour avoir publié de fausses informations, puis supprimé pour avoir harcelé un autre utilisateur), un seul compte serait comptabilisé dans le cadre de cette mesure. Comme ci-dessus, « mesures d'application » désigne une mesure prise à l'encontre d'un contenu ou d'un compte (par exemple, la suppression, l'avertissement, le blocage).
- (4) Nous rétablissons uniquement les comptes qui, selon nos modérateurs, ont été injustement verrouillés.
- (5) Le taux de vues non conformes est le pourcentage de vues de Story et de Snap dont le contenu étaient en infraction, en proportion de toutes les vues de Story et de Snap sur Snapchat. (Un Snap est une photo ou une vidéo prise avec l'appareil photo Snapchat. Vous pouvez accéder à plus d'informations [ici](#).) Par exemple, si notre TVNC est de 0,03 %, cela signifie que pour 10 000 vues de Snap et de Story sur Snapchat, 3 comprenaient du contenu qui violait nos politiques. Cette mesure nous permet de comprendre quel pourcentage de vues sur Snap et Stories proviennent d'un contenu qui viole nos Règles communautaires (qu'il ait été signalé ou imposé de manière proactive).
- (6) Le taux de spectateurs uniques non conformes est le pourcentage de spectateurs uniques qui ont vu des Stories et/ou des Snaps en infraction, en proportion des utilisateurs uniques actifs tout au long de la période de signalement (c'est-à-dire au 3e trimestre 2025). Par exemple, si notre taux de spectateurs non conformes est de 0,03 %, cela signifie que pour 10 000 utilisateurs actifs pendant la période pertinente sur Snapchat, 3 spectateurs ont vu des Stories et/ou des Snaps qui ont enfreint nos politiques. Cette mesure nous permet de comprendre quel pourcentage d'utilisateurs sur Snapchat trouvent des Stories et/ou des Snaps qui enfreignent nos Règles communautaires (qu'ils aient été signalés ou imposés de manière proactive).

Informations supplémentaires

Pour plus d'informations sur l'approche de Snap en matière de sécurité, de confidentialité et de transparence, visitez notre [Centre de confidentialité, de sécurité et de politique](#), et notre [page À propos des rapports sur la transparence](#).